



ACTION INTERNATIONALE POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

L'AIPD-GL est une organisation internationale non gouvernementale ayant un Statut Consultatif Spécial auprès des Nations Unies ,57, Bd de la Cluse, CH- 1205 Genève.

Tél/ Fax: 004122/345.05.72-Compte bancaire UBS 279-272434.40- Email:

aipdcoordination@yahoo.fr / mauricekatala@yahoo.fr

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME 15^{Eme} Session Genève, Palais des Nations, 13 septembre – 1^{er} octobre 2010

ITEM 6 CONSIDERATION OF UPR REPORT

KUWAIT

Statement

Maurice KATALA, General Cordinator Monsieur le Président.

Notre organisation félicite la délégation du Koweit pour la clarté de son exposé.

Nous saluons la conformité de la Constitution koweitienne aux traités internationaux auxquels le Koweit est partie et constatons avec satisfaction que ces derniers ont la même force exécutoire que la législation interne.

A cet égard, nous avons également noté les efforts déployés pour la mise en place de plusieurs institutions et l'adoption de mesures concrètes visant à promouvoir le droit à l'éducation et à protéger les personnes âgées et les personnes handicapées.

Sur le plan de la liberté d'expression et de la jouissance des droits économiques et sociaux, nous avons noté que le Koweit disposait de médias actifs et libres. Le Koweit s'est également engagé à fournir des services de soins de santé à tous, sans discrimination. Nous avons aussi noté que tous les enfants, y compris ceux des résidents illégaux et des non ressortissants koweitiens, sont couverts par les services de santé publique. Sur le plan de la solidarité internationale, nous avons pris note avec satisfaction que l'assistance fournie par le Koweit dans ce domaine était supérieure à 0,7% du produit intérieur brut (PIB).

S'agissant des droits politiques, il convient de relever la ratification par le Koweït de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Des mesures ont été prises récemment pour démanteler les réseaux illégaux d'exploitation de travailleurs étrangers en collaboration avec le Bureau International du Travail (BIT); et rappelons le rôle majeur joué par le Koweït dans l'élaboration du Plan d'action arabe pour l'éducation aux droits de l'homme.

En conclusion, nous nous félicitons de la ratification par le Koweït de nombreux instruments relatifs aux droits de l'homme, qui a permis de jeter des bases juridiques solides permettant d'améliorer la pleine jouissance des droits de l'homme.

Dès lors, nous demandons à la communauté internationale de poursuivre son soutien au Koweït en partenariat avec les organes conventionnels de l'ONU et d'autres mécanismes pertinents conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui constituent la pierre angulaire de la jouissance des droits de l'homme aujourd'hui.

Je vous remercie, Monsieur le Président.